[Seul le prononcé fait foi]

Monsieur le Président,

Madame la Ministre,

Monsieur le Rapporteur,

« Descendez dans la rue et regardez quels sont les nouveaux usages du numérique via les téléphones portables ». Cette invitation est celle qu'adresse un dirigeant d'entreprise du numérique que j'ai plaisir à rencontrer régulièrement à celles et ceux qui attendent ses services pour ne pas laisser passer le train du numérique nécessaire au développement de leur activité.

Ces nouveaux usages, ces nouveaux enjeux, il appartenait à la puissance publique de prendre la place qui lui revenait, celle d'en faciliter les usages pour que le plus grand nombre s'en saisisse, pour qu'ils n'engendrent pas de fracture dans une société qui se doit de se serrer les coudes, de s'unir et de se rassembler.

Axelle Lemaire ne s'y est pas trompée. La naissance du projet de Loi s'est faite avec intelligence, celle d'un projet de loi cohérent et utile, celle d'une consultation effective et efficace. Un débat de qualité pouvait dès lors s'engager. Il trouve son terme aujourd'hui.

Le texte initial a été largement enrichi par les assemblées parlementaires. De 48 articles, le texte en compte désormais 120.

A l'Assemblée Nationale ce sont 46 articles additionnels qui ont été insérés. Ils ont permis notamment d'établir la création d'une nouvelle incrimination de vengeance pornographique, la création d'un régime particulier des compétitions de jeux vidéo. Quant au Sénat ce sont 45 nouveaux articles qui ont été insérés dont l'open data des décisions de justice, l'encadrement de la location des meublés de tourisme pour une clientèle de passage, la déclaration fiscale des plateformes, l'extension du projet « Dîtes-le nous une fois », la carte « mobilité inclusion », l'itinérance ultramarine, le statut des joueurs de jeux vidéo ou la mutualisation des réseaux radioélectriques...

Chacun peut constater que les Assemblées ont travaillé en intelligence sur un sujet complexe et urgent sur bien des aspects tant la vérité d'un jour sur les questions du numérique peut être bousculée dès son lendemain. Le rapport présenté en vue de la CMP ne s'y est pas trompé rendant hommage à un texte, je le cite, qui « constitue une première en France et en Europe puisqu'il balaie le numérique dans tous les aspects de la vie quotidienne de nos concitoyens, des entreprises, des territoires et des administrations publiques. Il fait de la France un pays pionnier en matière numérique. »

Au final le compromis de la CMP est particulièrement efficace puisque la philosophie du texte en ressort consolidée et finalement enrichie par les apports successifs de l'Assemblée et du Sénat.

Le périmètre de cette loi est rigoureusement délimité: la circulation des données et du savoir, les protections des droits individuels et collectifs et l'accès du numérique quel que soit son statut social, son état physique et son lieu de résidence. Nous abordons donc sereinement le présent et l'avenir. Les bases sont claires pour répondre aux enjeux actuels et de court et moyen terme. Les fondements sont solides pour préparer les enjeux de long terme, connus pour certains, imprécis pour d'autres.